

1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne

L'apprentissage dans l'artisanat est une réussite en matière de formation initiale et d'intégration professionnelle. Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat. Vous engagez-vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Je souhaite évidemment que ces spécificités soient maintenues. L'insertion des jeunes dans le monde du travail est un défi majeur pour notre pays.

J'ai toujours considéré que l'apprentissage était une voie d'excellence pour l'accès de nos jeunes à l'emploi qui souffre malheureusement d'un déficit d'image.

Je souhaite promouvoir l'image d'excellence de l'apprentissage, la valoriser et en simplifier l'accès.

Il faut aussi que nous réussissions à étendre les formations qui fonctionnent et qui sont très opérationnelles.

Enfin, nous devons renforcer ces formations par la création d'un ERASMUS de l'apprentissage qui permettra de prendre le meilleur des pratiques de chaque pays.

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales

L'artisanat repose sur une main d'œuvre spécialisée qui ne bénéficie pas des allègements de charges réservés aux bas salaires. Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

S'il est important que les bas salaires bénéficient d'une baisse des charges renforcée, il est indispensable que cette baisse des charges soit effectivement étendue à tous les salaires, particulièrement les salaires intermédiaires. Contrairement d'ailleurs à ce que veut faire le Président MACRON en augmentant par exemple la CSG.

L'objectif de la politique économique que je défends est double :

- Rendre du pouvoir d'achat aux salariés en baissant les impôts
- Baisser le coût du travail pour lutter efficacement et durablement contre le chômage

C'est pourquoi je refuserai toute augmentation de la CSG comme de la TVA et que je défendrai le rétablissement de la défiscalisation des heures supplémentaires.

Je défends aussi une baisse des charges pesant sur le travail et la production qui étouffent nos entreprises et notre industrie en rapprochant leur niveau de la moyenne européenne.

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique

La validation des acquis de l'expérience est un outil pour construire des parcours de formation individualisés. Elle doit être plus opérante et moins académique pour la rendre plus accessible aux artisans et à leurs salariés.

Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ?

Le geste technique étant le cœur des métiers artisanaux, je m'engage à travailler à leur meilleure prise en compte dans la validation des parcours professionnels. Plus généralement, je souhaite que nous facilitions les évolutions professionnelles en fonction de l'expérience et les passerelles d'un métier à l'autre.

Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

C'est aux branches professionnelles, celles qui représentent les besoins des entreprises, de porter cette simplification car ce sont elles qui connaissent le mieux la réalité des entreprises. Je soutiendrai les lois et initiatives de nature à mettre en œuvre toutes les pratiques permettant aux artisans de bénéficier des meilleures compétences. Plus généralement, je souhaite que ces

branches, avec les organismes consulaires et les organisations syndicales, puissent être en mesure de porter des formations car c'est la garantie d'une meilleure prise en compte de la réalité du terrain.

4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux

Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

Partisan de la libération des énergies et des compétences, je suis attaché à la possibilité pour chaque Français de pouvoir entreprendre, de devenir un travailleur indépendant, bref d'oser prendre des risques.

Pour autant, je souhaite que nous assurions plus l'équité entre les auto-entrepreneurs et les artisans-commerçants

Le régime du micro-entrepreneur doit rester une passerelle de lancement d'activité et l'origine d'une prise en main personnelle de son destin.

C'est pourquoi, je considère qu'un alignement strict ne serait pas judicieux car il mettrait en péril l'avenir même des artisans (diminution des retraites ou couverture sociale moins avantageuse). En revanche, il me paraît plus judicieux de limiter la distorsion de concurrence par une limitation dans le temps du statut d'auto-entrepreneur. Il faut aussi définir des exigences minimales liées aux niveaux de qualifications nécessaires pour exercer certaines activités et certains métiers.

Je pense qu'il faut aussi simplifier le régime comptable des artisans et commerçants.

5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés

Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

La problématique du recours à une main d'œuvre économiquement avantageuse mais échappant aux contraintes nationales met en difficulté notre économie locale.

S'agissant de l'artisanat, je défends une mesure simple : le travail produit en France doit l'être sur la base de la réglementation du travail française. C'est-à-dire que le travail détaché doit être un renfort à une action de travail où la main-d'œuvre manque mais ne doit pas avoir pour conséquence un dumping social avec par exemple des charges sociales différentes sur le salaire.

Cela passe par une renégociation de la directive, mais aussi par une harmonisation fiscale européenne et par la suppression de toutes les normes françaises qui se surajoutent aux normes européennes.

6. Suspender la taxation des bénéficiaires réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente

Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéfices alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéfices réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux.

Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ?

Il me semble qu'un entrepreneur individuel peut opter pour l'IS : c'est possible avec le statut de l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée. Dans ce cas, l'imposition repose sur le résultat de l'entreprise, après déduction de la rémunération perçue par l'exploitant. S'agissant du régime social, seule la rémunération nette perçue par le chef d'entreprise est passible de cotisations sociales.

Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

L'EIRL est de nature à permettre cela.

7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise

Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur ?

Ce statut est effectivement une protection utile et nécessaire pour protéger l'artisan mais aussi sa famille.

8. Couverture sociale obligatoire et RSI

Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

Il est nécessaire de transformer en profondeur le RSI qui est une véritable usine à gaz. Il faut le remplacer par une caisse autonome de Protection des Indépendants pour respecter les spécificités de leurs métiers.

9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut

Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ?

Oui mais à deux conditions :

- Ne pas aboutir à un système trop rigide et complexe sous prétexte d'avoir voulu simplifier et unifier
- Cela suppose une augmentation des cotisations qu'il faudra quantifier très précisément afin de ne pas déséquilibrer l'entreprise

10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales

Les entreprises artisanales innovent constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement. Êtes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

Oui sur la base de propositions faites par les branches professionnelles.

11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages

Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition indispensable à la pérennité des métiers. Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques. Êtes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Je considère que ce soutien doit venir de la Région dont les compétences doivent être renforcées dans ce domaine de la transformation numérique.

Le développement du numérique ne doit pas être créateur d'inégalités et doit pouvoir profiter à tous. Tout projet qui ira dans ce sens aura mon appui, à condition qu'il laisse à l'humain toute sa place dans l'entreprise.

12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?

Les chambres de métiers et de l'artisanat sont indispensables, je les soutiendrai et je suis favorable à la consolidation de leur expertise.

Comme les autres chambres consulaires et plus globalement toutes les institutions publiques, elles sont néanmoins confrontées à une baisse du financement public qui doit être intégrée.